

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 21 février 2022

**N°** CD-2022-1-0-2

**N° applicatif** 3510

**0<sup>ème</sup> Commission**

Election et Installation

**Service instructeur**

Direction des services de l'Assemblée

**Service consulté**

### **DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER D'ALSACE EN QUALITÉ DE MEMBRE DES COMMISSIONS DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE**

Résumé : suite au décès le 12 février 2022 de M. Etienne BURGER, Conseiller d'Alsace, le présent rapport a pour objet de procéder à la désignation de son remplaçant, M. Laurent KRIEGER, en qualité de membre au sein de Commissions thématiques et de la 10<sup>ème</sup> Commission territoriale Ouest Alsace du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace.

Lors de sa séance d'installation du 1er juillet 2021, par sa délibération n°CD-2021-6-0-5, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a créé 15 Commissions, à raison de 8 Commissions thématiques et 7 Commissions territoriales.

Le 27 septembre 2021, par sa délibération n°CD-2021-8-0-1 relative à la détermination du périmètre, du fonctionnement et de la composition de ses Commissions, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a décidé que :

- S'agissant des Commissions thématiques, les Conseillers d'Alsace puissent être membres de 4 Commissions au maximum, dans un souci d'efficacité et de réactivité.
- S'agissant des Commissions territoriales, tous les Conseillers d'Alsace des cantons compris dans le périmètre de compétence géographique de chaque Commission en fasse partie.

Suite au décès de M. Etienne BURGER, je vous propose de procéder à la désignation de M. KRIEGER, remplaçant de M. BURGER, en qualité de membre au sein de Commissions thématiques et de la 10ème Commission territoriale Ouest Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that ends in a small arrowhead pointing upwards and to the right.

Frédéric BIERRY